

# 16

février 2023

# FORÊTS PRIVÉES

de Bourgogne-Franche-Comté



En pages centrales :  
**Programme 2023  
de nos réunions forestières**

## INTERVIEW

Assurer sa forêt :  
LA question  
d'actualité !

4

## REPORTAGE

Premier FOGFOR  
bi-régional réussi !

10

## FISCALITE

Investissements  
2023 pour réduire  
son impôt sur  
le revenu

11

# L'ÉDITO

## SOMMAIRE

Edito	p. 2
Actualités	p. 3
Assurer sa forêt ?	p. 4
Réglementation	p. 5
En pages centrales : Programme 2023 de nos réunions forestières	p. 6-7
Cours du bois en BFC	p. 8-9
Lutte contre les scolytes	p. 9
FOGEFOR bi-régional	p. 10
Fiscalité forestière	p. 11
Agenda	p. 12

Pour la première édition 2023 de notre journal, prenons encore le temps de formuler des vœux : tout d'abord de bonne santé pour chacun d'entre nous, mais aussi pour nos forêts, durement touchées par les sécheresses et canicules à répétition de ces dernières années, et particulièrement 2022. Souhaitons des pluies estivales suffisantes pour redonner de belles couleurs aux arbres et à la nature environnante ! A l'exception d'un été 2021 pluvieux, chacun peut constater les ravages dus aux invasions de scolytes sur les épicéas et sapins pectinés, les signes de dépérissement de plus en plus marqués sur d'autres essences, feuillues comme résineuses. Comme les spécialistes du climat n'annoncent aucun signe de retournement du phénomène, le sort de nos forêts est plus que jamais entre nos mains, nous les forestiers qui sommes en première ligne. C'est une tâche à gros enjeux et importantes incertitudes : quelles essences résisteront au climat annoncé dans les 50 ans, 100 ans à venir ?

Il n'y a pas d'autre choix que de rendre les forêts plus résilientes et mieux adaptées aux scénarios climatiques en fonction des stations (sols, expositions...) ; nous avons heureusement l'aide des sachants de « terrain » à portée de téléphone ou d'e-mail : ingénieurs et techniciens du CNPF, experts forestiers, coopératives, gestionnaires forestiers. Ils sont eux-mêmes en liaison avec les nombreux scientifiques (INRAE par exemple) qui travaillent dur sur ce challenge. Plus que jamais, il nous est aussi nécessaire de nous former (voir le programme de formations inséré plus loin, c'est gratuit et très riche en informations pratiques) ou d'effectuer des recherches sur Internet, qui fourmille d'informations intéressantes. Mais pratiquons toujours le « doute interrogatif » pour valider ce qui peut en être retenu ou doit être rejeté. Concentrons-nous sur le réchauffement climatique, de très loin le problème n°1 de nos forêts, et rejetons sans pitié le « prêt à avaler » qui nous est dicté et les mots d'ordre « écolo-politiques », souvent manipulateurs, qui ont des objectifs nettement plus électoraux et médiatiques que scientifiques (faire du buzz, c'est cela qui paye !). Au contraire, forgeons notre propre opinion en véritables « écolo-praticiens » de terrain que nous sommes, basée sur des données et informations rigoureuses, vérifiables, et des échanges avec des ingénieurs et techniciens, eux aussi de terrain. Et n'hésitons pas à utiliser les aides de l'État pour reconstituer les parcelles dévastées par les aléas climatiques, elles sont là pour cela.

Avec le soutien financier de

**RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE**

### Forêts Privées de Bourgogne-Franche-Comté

Éditeurs : CNPF Bourgogne-Franche-Comté  
Forestiers Privés de Bourgogne  
Fransylva Franche-Comté

Siège : CNPF Bourgogne-Franche-Comté  
18 bd Eugène Spüller - 21000 DIJON

Directeur de Publication : Raoul de MAGNITOT  
Comité de rédaction : Gilles de CORSON, Christian BULLE,  
Hugues de CHASTELLUX, Joseph de BUCY, François JANEX,  
Soraya BENNAR, Sabine LEFEVRE, Océane ALLOUIS,  
Bruno BORDE, Marine THOMAS.

Conception graphique : Franck RIGAUD.

Abonnement gratuit. Tirage : 31 000 exemplaires.

Parution quadrimestrielle N°16.

Impression : ESTIMPRIM - 25110 Autechaux, labellisé  
Imprim'vert, certifié PEFC et FSC.

Dépôt légal : Février 2023 - ISSN 2609-715X.

Photo de couverture : Sylvain Gaudin - CNPF

#### Christian BULLE

Président de Fransylva  
Franche-Comté



#### Raoul de MAGNITOT

Président du CNPF  
Bourgogne-Franche-Comté



#### Gilles de CORSON

Président de  
Forestiers Privés de Bourgogne



*Forêts Privées de Bourgogne-Franche-Comté* est un journal gratuit réalisé par le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF BFC) et Fransylva à l'attention des propriétaires forestiers privés.

**3 fois par an**, il fait le point sur les actualités forestières locales et nationales et apporte à ses lecteurs des informations techniques, réglementaires, économiques, environnementales, etc.

Les 2 premiers numéros de l'année sont adressés respectivement aux propriétaires de plus de 4 et 10 ha. Le dernier est quant à lui envoyé en format numérique.

Pour celles et ceux qui souhaitent recevoir la troisième édition de notre journal par mail, merci de communiquer votre adresse à [bfc@cnpf.fr](mailto:bfc@cnpf.fr)

Le journal reste toutefois téléchargeable sur notre site internet : [bourgognefranchecomte.cnpf.fr](http://bourgognefranchecomte.cnpf.fr)

Vos coordonnées sont issues du fichier foncier DGFI 2021.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en adressant un mail à [bfc@cnpf.fr](mailto:bfc@cnpf.fr)



**IMPRIM'VERT®**

## Signature de la CFT du Parc naturel du Morvan

Le 5 décembre dernier, les présidents bourguignons de Fransylva ont signé la Charte Forestière de Territoire du Parc naturel régional du Morvan, discutée depuis un an au sein d'un groupe de travail « Forêt ». Elle énonce des principes applicables aux forêts du territoire, suivis d'un Plan d'actions financé par la Région. Nos signatures étaient conditionnées à la levée de trois points : **la suppression du slogan idéologique inacceptable « faciliter la réappropriation collective de la forêt », la demande d'un engagement clair du Parc sur la condamnation des violences en forêt, et la suppression de la demande du Parc d'être consulté sur les PSG du territoire, faute de compétences statutaires.** Une réunion préalable entre nos syndicats et le PNR avait permis de lever ces trois obstacles. La séance de signatures était précédée d'une réunion du groupe de travail forêt, où le Parc a présenté le résultat de trois études, dont 2 nous ont interpellé :

► **Une intéressante analyse quantitative des coupes rases de 12 communes du Parc réalisée par un ingénieur du CNRS.** Cependant, un ange est passé quand l'orateur a précisé le pourcentage des coupes rases par rapport aux surfaces forestières analysées : 0,5 % dont 0,25 % pour les feuillus et 0,25 % pour les résineux. Visiblement tout le monde s'attendait à un taux bien plus élevé, d'autant qu'il incluait d'importantes coupes sanitaires (surfaces scolytées : 41 % de ces coupes rases pour 2017-2020). Ce taux de 0,5 % est cohérent avec le taux moyen de 0,4 % sur toute la France, relevé par une récente étude scientifique : [www.gip-ecofor.org/expertise-crref-coupes-rases-et-renouvellement-des-peuplements-forestiers](http://www.gip-ecofor.org/expertise-crref-coupes-rases-et-renouvellement-des-peuplements-forestiers)



Photo : Soraya Benmar @ CNPF BFC

► **Expérimentation de la réduction des surfaces de coupes rases à 2 ha pour les parcelles ne disposant pas d'un Document de gestion durable.** Le Parc s'attendait à un nombre important de demandes, à tel point qu'un emploi à mi-temps en DDT avait été mis en place pour les traiter. Il n'y a eu que 4 demandes. Les résultats de ces deux études montrent qu'un examen rigoureux des problématiques forestières devrait être l'étape préalable à toute décision et à toute action médiatique. L'actualité récente sur le secteur du Mont Preneley a malheureusement montré que ce principe de bon sens n'était pas toujours partagé par certains journalistes ou élu.

Suite des opérations : le groupe de travail « Forêt » va maintenant passer aux « fiches action ». Vous pouvez compter sur la participation constructive et vigilante de vos syndicats pour faire valoir les points de vue des propriétaires. ■

# Gilles de CORSON  
Pdt de Forestiers Privés de Bourgogne

## EN BREF

### Invitation des acteurs mobilisés contre les feux de forêt à l'Élysée

Le Président Emmanuel Macron a convié à l'Élysée les acteurs mobilisés contre les feux de forêt le 28 octobre dernier. A cette occasion, il a prononcé un discours dans lequel il a annoncé une nouvelle stratégie de défense articulée en 3 axes : **mieux prévenir, renforcer les moyens humains et matériels, reboiser et gérer durablement, avec une planification de notre reforestation.**

Une enveloppe de 250 millions d'€ servira à la réalisation de la stratégie. Pour lire le discours du Président ou le revoir : [www.elysee.fr/emmanuel-macron/2022/10/28/reception-des-acteurs-mobilises-cet-ete-contre-les-feux-de-forets](http://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2022/10/28/reception-des-acteurs-mobilises-cet-ete-contre-les-feux-de-forets) ■



© Capture vidéo @EmmanuelMacron

### Mise en œuvre de la réglementation des espèces protégées

Le 25 novembre dernier, la DRAAF\* a organisé une rencontre entre plusieurs organismes représentatifs de la filière forêt-bois de notre région, la DREAL\* et l'OFB\*, afin d'évoquer les difficultés voire incompréhensions liées à la mise en œuvre d'une réglementation relative aux espèces protégées. Les échanges vifs mais constructifs ont conduit à l'objectif de rédiger une « charte des bonnes pratiques », qui récapitulerait l'ensemble des travaux forestiers et préciserait les mesures d'évitement et de réduction à mettre en place par les forestiers pour limiter au maximum l'impact sur la faune et la flore protégées.

Ce cadre partagé (propriétaires forestiers, DREAL, OFB...) devrait permettre de tendre vers une gestion compatible avec la réglementation et tenant compte des contraintes techniques propres à la filière. ■

\* DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ; DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ; OFB : Office français de la biodiversité.

## Assurer sa forêt ? LA question d'actualité !

Eric Toppa est Directeur Général de Fransylva Services, la société de services de la Fédération Fransylva qui représente et défend les propriétaires forestiers français. Le CNPF lui pose trois questions afin de mettre en valeur l'intérêt pour tout sylviculteur d'assurer ses forêts contre les risques biotiques ou abiotiques.



Photo : Jérémie Abgrail - IDF © CNPF

*Cet été a été marqué par des incendies catastrophiques dans la France entière, par des phénomènes météorologiques de type grêle jamais vus, et l'on a aussi en mémoire les épisodes de dégâts sanitaires, tout particulièrement en Bourgogne-Franche-Comté et dans le Grand-Est. Y avait-il un avantage à être assuré ?*

Cet été, nos forêts ont une nouvelle fois eu à payer un lourd tribut, et nous exprimons toute notre solidarité et notre soutien aux sylviculteurs touchés. Les propriétaires forestiers peuvent s'assurer contre l'incendie, la tempête, la neige, le gel et la grêle, et ceci à des prix qui restent les plus maîtrisés possibles dans le contexte que nous connaissons. S'assurer aujourd'hui, concrètement, c'est la garantie d'être indemnisé en cas de sinistre en fonction des garanties choisies. Par exemple avec SYLVASSUR, il est possible d'assurer un capital compris entre 500 et 25 000 €/ha, en choisissant les parcelles à assurer ou en assurant toute la forêt ceci en quelques clics sur notre site Internet. Une fois assuré, vous bénéficiez sur votre cotisation d'une réduction d'impôt DEFIL qui couvre environ les premiers 1000 € de garantie ! Enfin, en étant assuré, vous avez la garantie d'être indemnisé par l'Etat en cas de sinistre majeur (article L.351-2 du Code forestier).

*Pourtant moins de 15% des propriétaires forestiers ont souscrit une assurance. Est-ce par ignorance des dispositifs ? Pour un problème de coût ? Par goût du risque ?*

Il est clair que l'assurance forestière n'est pas forcément connue des propriétaires. Un bon nombre pense même qu'ils sont couverts par leur assurance Responsabilité Civile, ce qui n'est pas le cas pour l'indemnisation en cas de dommages subis. Reste que le coût peut poser question notamment en l'absence de revenu dans l'attente des coupes... Pourtant, cela ne coûte pas forcément bien cher, eu égard aux garanties de percevoir une indemnité au lieu de perdre tout ou partie du revenu escompté de ces bois. Les risques augmentent, c'est indéniable, et heureusement des solutions existent chez les assureurs.

*Un contrat d'assurance est toujours assorti de conditions générales parfois longues, complexes mais essentielles pour savoir à quel régime on adhère. Que conseillerez-vous de vérifier en priorité ? Comment le sylviculteur doit-il présenter sa propriété ?*

La question à se poser est de savoir quel risque on veut couvrir ? L'incendie seul ? L'ensemble des risques : incendie, tempête, neige, grêle, gel ? Ensuite, il faut savoir si c'est la garantie reconstitution seule qui intéresse le forestier ou s'il veut également une indemnisation en cas de perte de revenu. Il faut aussi vérifier les modalités d'évaluation des sinistres et les conditions à partir desquelles l'assurance est déclenchée. La flexibilité fait partie de la raison d'être de la proposition de Fransylva, les forestiers sont libres d'ajuster les garanties en fonction de leur besoin. ■

# Propos recueillis par Samuel SIX CNPF - DG

 SYLVASSUR Fransylva Services

sylvassur@fransylva.fr / 01 47 20 56 58

 GROUPAMA MISSO

mafor@groupama-misso.com / 05 56 52 85 28

 XLB/PACIFICA

contact@assurancesforets.fr / 02 43 53 08 40

 ALLIANCE propose un contrat spécifique porté par XLB/PACIFICA :

contact@alliancefb.fr / 05 40 12 01 00

 Les caisses régionales de CREDIT AGRICOLE et de LCL, sont prescripteurs des contrats XLB Assurances (souscription et gestion des sinistres)

## Classement du massif d'Uchon : point de situation

Le 13 décembre dernier, une réunion a été organisée à notre demande entre les syndicats (Saône-et-Loire et Bourgogne) et la DREAL (Direction régionale en charge de l'environnement) pour faire le point sur ce projet.

► **Surface du projet** : initialement 106 ha (la seule forêt de la Ravière), puis étendue à 1 200 ou 1 600 ha, et actuellement ramenée à environ 600 ha.

► **But du classement** : protéger les spectaculaires chaos rocheux et le caractère légendaire du site.

► **État du projet** : l'enquête d'Utilité Publique devrait être lancée en avril. Durée : 1 mois, suivie de l'analyse du dossier par le Ministère de la transition écologique, la consultation de divers autres ministères, et passage en Conseil d'État.

► **Impact pour les propriétaires** :

- Forêts avec DGD (document de gestion durable) : les PSG en cours devront être réexaminés pour vérifier leur compatibilité avec le classement du site, notamment à l'aide des annexes vertes. Cela pourra induire des modifications significatives des plannings, des dépenses et recettes et de nouveaux frais (professionnels de la gestion forestière).

- Forêts sans DGD : nécessité de demandes d'autorisations pour les coupes et travaux envisagés : nouvelles tâches, frais...

- Ouverture de la forêt aux promeneurs : basée sur le volontariat, prévoir des conventions entre les parties prenantes (DREAL, collectivités, propriétaires...) et si nécessaire des assurances complémentaires. Balisage des itinéraires à la charge des collectivités.

Nous avons à nouveau regretté que le périmètre ne soit pas limité aux seuls chaos, les DGD actuels permettant de gérer toutes les contraintes voulues (paysage, travaux...)



Photo : L.A. Lagneau @ CNPF BFC

à un coût bien moindre pour la collectivité et pour les propriétaires concernés (cf. PSG de La Ravière).

► **Indemnisations des propriétaires ?** Rien n'est prévu, donc de facto une inégalité devant l'impôt, par principe inacceptable, entre les propriétaires de surfaces classées ou non. Fransylva suggère a minima une suppression de taxes foncières et / ou du forfait cadastral, ou tout autre système équitable.

► **Chasse** : les «activités récréatives» ne sont pas affectées par le classement.

► **Conclusion** : la DREAL et les syndicats sont convenus de renouveler ce type de réunion quand ce sera nécessaire. La page du début du projet, où les propriétaires avaient été ignorés, est donc tournée, ce qui est un progrès notable.

► **Suite** : nous invitons vivement les propriétaires concernés par le classement à exprimer leurs points de vue lors de l'enquête d'utilité publique. Côté syndical, nous réfléchissons à la meilleure façon de procéder pour faire entendre ces points de vue. ■

# Gilles de CORSON - Pdt de Forestiers Privés de Bourgogne

**Fransylva Services** est une société au service des adhérents du réseau **Fransylva**, afin de les accompagner dans la gestion durable de leur forêt face au changement climatique. En contact régulier avec les forestiers et les présidents de syndicats Fransylva, notre équipe développe deux types de services économiques :

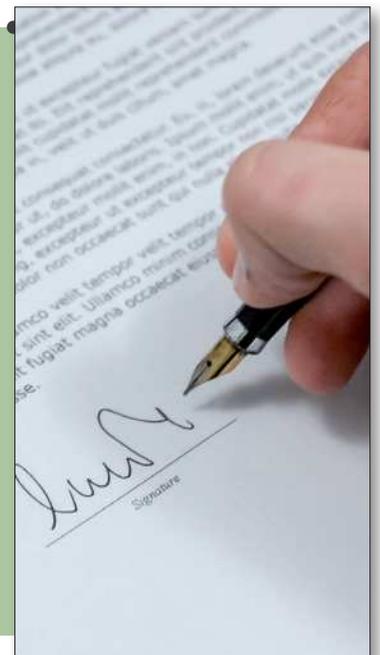
► **l'assurance** des forêts (SYLVASSUR - cf. page ci-contre),

► **le financement du renouvellement forestier** par la valorisation du carbone et des autres services rendus par la forêt.

Le changement climatique impacte nos forêts et contribue à une plus forte demande en produits bois, naturellement décarbonés et qui piègent le carbone. Les propriétaires forestiers ont besoin de financement pour gérer, renouveler et pérenniser la forêt privée française. Fransylva Services répond aux attentes des propriétaires à travers la création de partenariats avec des entreprises privées, car la valorisation financière et l'accompagnement permettent la gestion durable chez les propriétaires privés non professionnels.

L'équipe dirigée par M. Éric Toppan est composée de 5 membres qui font le lien entre le monde de la forêt et celui de l'entreprise, ce qui constitue une opportunité pour les forestiers en attente de solutions concrètes et simples face aux enjeux climatiques actuels. ■

Plus d'informations : [financementsinnovants@fransylva.fr](mailto:financementsinnovants@fransylva.fr)



**Programme 2023 des réunions forestières gratuites organisées  
par le CNPF BFC et ses partenaires.  
Ces réunions s'adressent à tous les propriétaires de bois et à leurs familles**

N°	Dates, lieux, animateurs	Thèmes
----	--------------------------	--------

N°	Dates, lieux, animateurs	Thèmes
----	--------------------------	--------

Côte-d'Or 21		
1	<b>Vend. 14 avril</b> - 1 jour A définir (21) N. Bretonneau	Eviter, anticiper les feux de forêts
2	<b>Sam. 13 mai</b> - 1 jour Francheville H. Servant	Biodiversité : l'alliée des forêts performantes ! <i>en collaboration avec la CFT Seine-et-Tilles et le dispositif Natura 2000</i>
3	<b>Vend. 30 juin</b> - 1 jour Touillon A. Guerrier	Visite chez des propriétaires dynamiques Visite de la manchesterie Jacquenet-Malin
4	<b>Sam. 23 sept</b> - 1 jour Salives H. Servant	La forêt, côté gourmets - <i>en collaboration avec la CFT, le Contrat local de Santé du Pays Seine-et-Tilles et Claire Bargeton (Chlorowphyllie)</i>

Jura 39		
13	<b>Vend. 16 juin</b> Cosges M. Clavel	Le chêne rouge fait sa place
14	<b>Vend. 22 septembre</b> Haut-Jura J-C. Reuter	Les scolytes et leurs prédateurs : une bataille sous l'écorce
15	<b>Vend. 13 octobre</b> secteur Commenailles M. Clavel	Potentialités d'une espèce méconnue : l'aulne glutineux
16	<b>Vend. 20 octobre</b> Haut-Jura Sud R. Bourget - CA 39	Diagnostiquer sa parcelle pour savoir que planter
17	<b>Vend. 27 octobre</b> Nanchez F. Leprince - CA 39	Débarder ses bois à cheval en 2023 : mythe ou réalité ? Démonstration et échanges avec un professionnel

Doubs 25		
5	<b>Jedi 11 mai</b> - 1 jour Bouverans S. Laplace	Futaies résineuses jardinées, décrire ses peuplements et les gérer (matin) Illustration d'un savoir-faire local : visite d'un atelier de sanglier (après-midi)
6	<b>Vend. 9 juin</b> Aïssey A. Raillard	Changements climatiques et renouvellement des peuplements forestiers : conseils, outils, aides
7	<b>Vend. 7 juillet</b> - 1 jour Boujailles B. Lunet - CIA 25-90	Rando Quizz - Les incollables de la forêt : testez vos connaissances sur la réglementation, le foncier, la vente des bois et les essences en forêt
8	<b>Jedi 14 septembre</b> Territoire du PNR Doubs Horloger S. Laplace	Quelle biodiversité dans ma forêt ?
9	<b>Vend. 6 octobre</b> Rurey S. Lefèvre - CIA 25-90	Fiscalité forestière : l'essentiel à connaître (taxe foncière, impôts, TVA, droits de succession...)
10	<b>Merc. 15 novembre</b> Secteur Accolans A. Raillard	Comment retrouver les limites de ma parcelle forestière ?

Nièvre 58		
18	<b>Jedi 6 avril (matin)</b> Sauvigny-les-Bois N. Rasse	Démonstration de matériels pour petits travaux sylvicoles
19	<b>Jedi 6 avril (après-midi)</b> Sauvigny-les-Bois N. Rasse	Les services rendus par la forêt : stockage carbone, biodiversité, récréation
20	<b>Merc. 3 mai</b> - 1 jour Champallement B. Doucet	Visite chez... : un propriétaire vous accueille dans sa forêt
21	<b>Vend. 6 oct</b> - 1 jour Tannay A. Guerrier & Equipe 58	Valoriser ses sols calcaires avec la Truffe

Morvan 21-58-71-89		
11	<b>Merc. 16 août</b> A définir (Morvan) H. Servant & C. Hochereau	Indice de biodiversité potentielle (IBP) : révélez la diversité de votre forêt
12	<b>Vend. 20 octobre</b> A définir (Morvan)	Du bois mort et de la libre évolution forestière dans mes parcelles, qu'est-ce que j'y gagne ? <i>Séminaire organisé en collaboration avec l'ONF et le Parc Naturel Régional du Morvan</i>

✂

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

CP : ..... Ville : .....

Tél : .....

Mail : .....@.....

Je souhaite me préinscrire pour la (les) réunion(s) n°

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10
11	12	13	14	15
16	17	18	19	20
21	22	23	24	25
26	27	28	29	30

Si vous indiquez votre adresse mail, les invitations vous parviendront plus rapidement !

Cochez les numéros des réunions qui vous intéressent

## Inscription

Merci de compléter votre bulletin en ligne sur le site : [bourgognefranchecomte.cnpf.fr](http://bourgognefranchecomte.cnpf.fr)  
**rubrique « se former, s'informer »**  
Vous recevrez, une quinzaine de jours avant les dates indiquées, les invitations et les programmes détaillés des réunions que vous aurez sélectionnées.

### Si vous n'avez pas Internet

Vous pouvez vous inscrire en indiquant les numéros de réunions auxquelles vous souhaitez participer sur le bulletin ci-contre et en le retournant sous enveloppe affranchie à :  
Sylvie Bovet - CNPF BFC - Maison de la Forêt et du Bois  
20 rue François Villon - 25041 BESANCON Cedex  
Tél : 06 62 33 31 05 - 03 81 51 98 02 - [sylvie.bovet@cnpf.fr](mailto:sylvie.bovet@cnpf.fr)

Contacts Chambres d'agriculture  
CIA 25-90 : 03 81 65 52 58  
CA 70 : 06 73 40 52 11  
CA 39 : 03 84 35 14 27

**ATTENTION** : les dates et les lieux de ces réunions sont susceptibles d'être modifiés au cours de l'année.  
**Retrouvez toute l'info actualisée sur notre site**  
[bourgognefranchecomte.cnpf.fr](http://bourgognefranchecomte.cnpf.fr)

N°	Dates, lieux, animateurs	Thèmes
----	--------------------------	--------

Haute-Saône et Territoire-de-Belfort 70-90		
22	<b>Jeudi 4 mai</b> A définir (70 ou 90) D. Chanteranne	Le carbone et la forêt : plantations financées, labélisées Bas-Carbone en Bourgogne-Franche-Comté
23	<b>Jeudi 1 juin - 1 jour</b> Gray J. Vieille	Ateliers en forêt : choisir ses essences, planter autrement, gérer (sylviculture robinier et chênes), vendre, acheter des parcelles
24	<b>Jeudi 15 juin</b> Plateau des 1000 étangs F. Carry	Randonnée aux 1000 étangs à la découverte de la gestion forestière
25	<b>Merc. 13 septembre</b> Gevigney-et-Mercey D. Jolissaint - CA 70	J'ai de la forêt, mais je ne sais pas quoi en faire !
26	<b>Mardi 3 octobre</b> Chassey-les-Montbozon C. Mataillet, A. Guerrier	Des propriétaires vous accueillent : valorisation des sols de plateaux calcaires, la truffe, les plantations, le document de gestion...

Saône-et-Loire 71		
27	<b>Vend. 12 mai</b> Chalonnais R. Lachèze	Gestion d'un mélange futaie-taillis à base de chêne
-	<b>22 au 24 juin</b> Saint-Bonnet-de-Joux CNPF BFC	Euroforest 2023 : Présentation des outils Archi et BioclimSol, du label Bas-Carbone et de nos ouvrages autour de la forêt
28	<b>Vend. 29 sept</b> Charolais L-A. Lagneau	Visite chez... : un propriétaire vous accueille dans sa forêt

Yonne 89		
29	<b>Merc. 17 mai</b> Charny Orée de Puisaye (Marchais-Beton) G. Delpèch	Marquage d'une coupe de chêne : exercice sur marteloscope
30	<b>Merc. 4 octobre</b> A définir (89) V. Hervé	Reboisement et changement climatique : outils d'aide à la décision pour le choix des essences

## Poursuivre sa formation et contribuer aux actions de développement : les CETEF

Les CETEF (CETEF de Bourgogne et CETEF Formation de Franche-Comté) s'adressent aux stagiaires FOGEFOR ou aux propriétaires souhaitant poursuivre leur formation, tout en utilisant leurs compétences pour contribuer aux expérimentations sylvicoles et à la diffusion des connaissances. Le programme annuel de réunions et actions des groupes de travail thématiques est disponible auprès des animateurs et mis en ligne sur le site du CNPF BFC. Une adhésion modeste reste obligatoire.

Les CETEF se réunissent plusieurs fois dans l'année, le plus souvent sur le terrain. Les journées sont destinées à l'ensemble des adhérents, ou à des groupes de travail thématiques. Elles s'intéressent en priorité à la gestion multifonctionnelle des forêts, mais également à la valorisation des produits forestiers, en proposant assez régulièrement des visites d'entreprises. Les CETEF contribuent au développement du réseau de références du CNPF, par la mise à disposition de parcelles expérimentales et le suivi régulier de dispositifs installés avec son appui technique.

## Cycles de formation FOGEFOR

Informations, programmes et bulletins d'inscription sur notre site : [bourgognefranche.comte.cnpf.fr](http://bourgognefranche.comte.cnpf.fr) - rubrique « se former, s'informer »

### En Bourgogne

#### Cycle de base\*

9 mars, 7 avril, 4 mai, 25 mai, 22 juin, 7 septembre, 12 octobre, 2 novembre et 7 décembre

Acquisition des connaissances essentielles à une première approche de la gestion forestière (modes de sylviculture, stations forestières, documents de gestion durable, réglementation, fiscalité, etc.).

Pour plus de renseignements, contacter **Violette Hervé**  
06 12 01 49 06 - 03 86 94 90 21 - [violette.herve@cnpf.fr](mailto:violette.herve@cnpf.fr)

\* Nécessite une adhésion de 73 € à l'association FOGEFOR de Bourgogne. Dans la limite des places disponibles (25 stagiaires max.)  
Logement, déplacements et repas à votre charge.

### En Franche-Comté

#### Cycle thématique « Biodiversité forestière » \*\*

28 avril, 25 et 26 mai puis 30 juin

Regarder sa forêt avec un œil différent. Découvrir ce qui se cache derrière la biodiversité forestière : ses rôles, les différents éléments qui la composent et l'influencent.

Au travers d'un programme varié, entre salle et terrain, les stagiaires pourront évaluer le potentiel de biodiversité d'une forêt et comprendre comment il est possible d'agir sur la gestion forestière afin de favoriser le rôle multifonctionnel de la forêt.

Plus de détails sur le contenu de la formation : consulter le programme sur notre site ou contacter

**Sandra Péroux, CNPF BFC - 06 71 01 65 71**  
**Damien Chanteranne, CNPF BFC - 06 80 58 27 51**

#### Cycle « Découvertes » Initiation à la gestion forestière \*\*

1<sup>er</sup> et 2 juin / 6 et 7 juillet

2 modules indissociables de 2 jours chacun

Acquisition du vocabulaire et d'un premier niveau de connaissances dans le domaine forestier (aspects techniques, économiques, fiscaux et juridiques). Sous réserve de recueillir suffisamment de candidats, ce stage se déroulera dans le secteur de Poligny-Champagnole (39)

Pour plus de renseignements, contacter **Sylvie Bovet**  
06 62 33 31 05 - 03 81 51 98 02 - [sylvie.bovet@cnpf.fr](mailto:sylvie.bovet@cnpf.fr)

\*\* Nécessite une adhésion au CETEF Formation de Franche-Comté (tarif 2022 : 60 €). Dans la limite des places disponibles (25 stagiaires maximum). Logement, déplacements et repas à votre charge.

## Découvrir sans engagement le CETEF de Franche-Comté

Vous pouvez participer gratuitement (hors frais de déplacement et repas) à une journée au choix parmi celles programmées dans l'année.

Pour recevoir les invitations détaillées en temps utile, ou demander davantage d'informations, remplissez le formulaire disponible sur le site du CNPF, rubrique « se former, s'informer », ou envoyer un courriel précisant bien toutes vos coordonnées à [sylvie.bovet@cnpf.fr](mailto:sylvie.bovet@cnpf.fr).

# Cours du bois : une fin d'année à 2 vitesses

Depuis l'automne, le marché de la construction, gros consommateur de sciages résineux, est en berne : hausse des prix de la construction et des taux d'intérêt ont provoqué une forte baisse des mises en chantier. Ces perspectives économiques incertaines, couplées à la hausse des tarifs de l'énergie, ont mené certains scieurs de résineux à réduire leur cadence de production. Concernant les feuillus, le marché reste dynamique fin 2022.

## RESINEUX En Bourgogne

En quelques mois, les cours des résineux sont passés par différents stades : mobilisation des bois scolytés provoquant l'arrêt quasi-total de la commercialisation des épicéas sains, puis flambée du cours du douglas, suivie de celle des épicéas et retournement brutal des marchés résineux depuis l'automne, avec une chute des cours jusqu'à -40% pour le douglas, et une demande en baisse en raison des stocks parfois importants après les achats du printemps.

**Douglas** - Comme chaque année, les différentes ventes groupées des experts forestiers proposaient en début d'hiver 2022 plus de 80 000 m<sup>3</sup> de résineux, dont 62 000 m<sup>3</sup> de douglas. On constate pour cette essence 42% du volume invendu en séance.

Après une progression de 20% à l'automne 2020 puis une nouvelle progression de plus de 25% à l'automne 2021, le prix du douglas chute de 40% à l'automne 2022, avec un prix moyen sur pied des lots vendus de 56 €/m<sup>3</sup> sur écorce (contre 95 €/m<sup>3</sup> à l'automne 2021).

La visibilité sur les marchés est aujourd'hui très réduite et leurs évolutions à venir assez difficiles à anticiper.

**Epicéa** - Après quelques années moroses dues à la crise des scolytes, le prix de vente des épicéas communs retrouve un niveau intéressant. Le cours fluctue de 40 à 55 €/m<sup>3</sup> selon le volume moyen des arbres et la proportion d'épicéas scolytés.

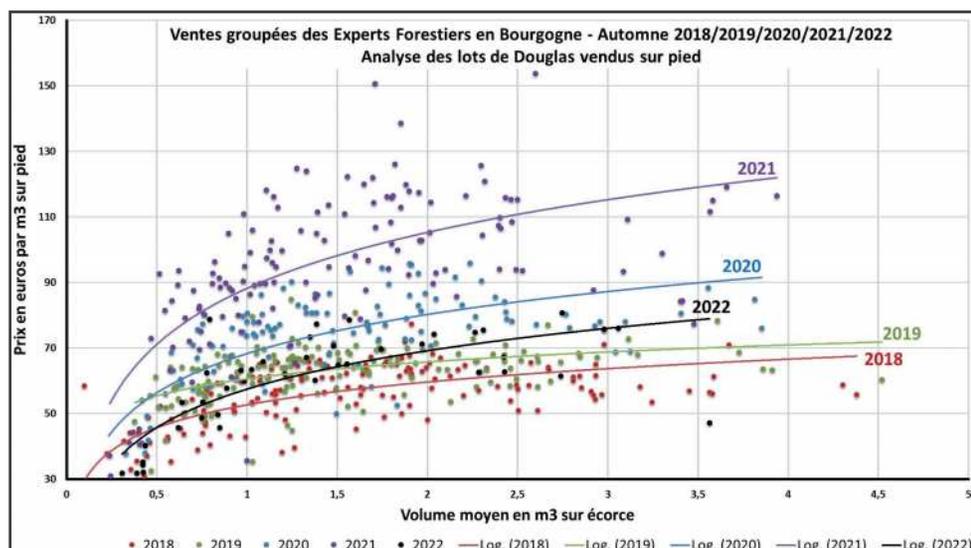
## FEUILLUS En Bourgogne

**Chêne** - La campagne des ventes sur pied s'achève en 2022 sur un bilan toujours aussi favorable pour le chêne, avec

des achats qui sont demeurés soutenus et à des prix stables dans toutes les catégories, voire en hausse pour certaines qualités comme le merrain-tonnellerie, dont le secteur est très actif, avec des prix qui ont atteint des sommets cet automne.

La vente groupée des experts forestiers, coordonnée par Sébastien Chaton et qui s'est déroulée à Appoigny (Yonne) le 17 octobre dernier, confirme la bonne tenue des cours du chêne. Avec une centaine de lots pour 24 000 m<sup>3</sup>, tous ont trouvé un acquéreur lors de la vente ou dans les jours suivants. Les articles ont reçu en moyenne 6 soumissions et jusqu'à 12 propositions d'achat pour la coupe la plus convoitée, située sur la commune de Villers Saint Benoit (89). Le prix moyen des lots sur pied s'établit à 280 €/m<sup>3</sup> toutes dimensions et toutes qualités confondues (voir détail dans le tableau ci-dessous).

**Peuplier** - La vente informatisée des experts forestiers du 1<sup>er</sup> décembre dernier présentait 20 lots de peuplier sur pied pour 5 600 m<sup>3</sup>, essentiellement dans les départements 71 et 21. Avec 80 % du volume vendu, la demande en bois est soutenue et les prix ont légèrement progressé depuis un an. Le prix le plus bas de cette vente revient à un lot de Robusta (Vum 1.2 m<sup>3</sup>) à 36 €/m<sup>3</sup>. 5 lots se sont vendus à plus de 80 €/m<sup>3</sup>, le record de la vente revenant à un lot de Koster (Vum 1.1 m<sup>3</sup>), vendu à 102 €/m<sup>3</sup>.



### Prix moyens Douglas constatés aux ventes d'automne 2022 des experts forestiers en Bourgogne (analyse pour 36 000 m<sup>3</sup> bois sur pied)

Volume (en m <sup>3</sup> sur écorce)	€/m <sup>3</sup>
< 0.5 m <sup>3</sup>	15 à 35 €
0.5 à 1 m <sup>3</sup>	45 à 63 €
1 à 1,5 m <sup>3</sup>	53 à 75 €
1.5 à 2.5 m <sup>3</sup>	63 à 75 €
> 2.5 m <sup>3</sup>	47 à 80 €

### Prix moyens Chêne constatés à la vente groupée des experts forestiers à Appoigny (89) (analyse pour 24 000 m<sup>3</sup> chênes sur pied)

Volume (en m <sup>3</sup> sur écorce)	€/m <sup>3</sup>
< 1 m <sup>3</sup>	114 à 158 €
1 à 1.5 m <sup>3</sup>	138 à 297 €
1.5 à 2 m <sup>3</sup>	190 à 370 €
2 à 3 m <sup>3</sup>	305 à 489 €
> 3 m <sup>3</sup>	329 à 442 €

## RESINEUX En Franche-Comté

**Epicéa/Sapin** - Comme en Bourgogne, l'épicéa a retrouvé un prix de vente intéressant lors des dernières ventes ONF 2022. Cependant, en cette fin d'année, les prix moyens connaissent une légère baisse suite à une diminution de la demande en bois de construction et des grandes enseignes de bricolage par rapport à l'inflation. De plus, les scieurs de la région observent une baisse de 10 à 15% de leur activité. Pour 2023, les forestiers en altitude sont inquiets, face aux attaques de scolytes de cet été (attaques importantes dans certains secteurs) et au dépérissement du sapin qui risquent de saturer le marché pour le printemps 2023.

## Feuillus En Franche-Comté

Même constat que les ventes privées en Bourgogne, le bilan des ventes ONF est très favorable au chêne avec de nombreuses offres et des prix en hausse par rapport à l'année 2021.

Que retenir pour les prix du hêtre ?... +20 % en mai 2022 sur un an. L'ONF veille à protéger cette filière concurrencée par la mondialisation, notamment grâce aux contrats d'approvisionnement. ■

# Bruno Borde - CNPF BFC  
# Stéphane Lefevre - CIA 25-90

Prix moyens* des bois sur pied constatés suite à l'analyse des ventes ONF (2022) en Franche-Comté <small>(*issus de lots composés à minima de 80% de la même essence et en bois d'œuvre)</small>		
Volume (en m <sup>3</sup> sur écorce)	Epicéa <small>224 lots - 92 996 m<sup>3</sup></small>	Sapin <small>104 lots - 42 510 m<sup>3</sup></small>
	€/ m <sup>3</sup>	€/ m <sup>3</sup>
< 1 m <sup>3</sup>	-	38 €
1 à 1.5 m <sup>3</sup>	56 €	43 €
1.5 à 2 m <sup>3</sup>	69 €	54 €
2 à 3 m <sup>3</sup>	80 €	60 €
3 à 4 m <sup>3</sup>	91 €	67 €
> 4 m <sup>3</sup>	97 €	78 €

Volume (en m <sup>3</sup> sur écorce)	Chêne <small>563 lots - 66 972 m<sup>3</sup></small>	Hêtre <small>201 lots - 34 515 m<sup>3</sup></small>
	€/ m <sup>3</sup>	€/ m <sup>3</sup>
< 1 m <sup>3</sup>	150 €	-
1 à 1.5 m <sup>3</sup>	196 €	49 €
1.5 à 2 m <sup>3</sup>	246 €	61 €
2 à 3 m <sup>3</sup>	296 €	77 €
> 3 m <sup>3</sup>	391 €	83 €

## Santé des forêts

# Scolytes : lutter encore et encore !

# Sabine Lefevre - CIA2590

Les conditions météorologiques ont un rôle essentiel dans l'évolution des populations de scolytes typographes. La tentation peut être grande de se résoudre au fatalisme, et « d'attendre que ça passe ». Pourtant, ainsi que l'illustre le graphique ci-contre, leurs populations reviennent plus rapidement à des niveaux très bas en pratiquant une lutte active. Une femelle pond environ 50 œufs dont la moitié donnera des femelles. Avec une moyenne de 2 générations d'insectes par an, **cette femelle aura donc théoriquement permis la naissance de 625 femelles au bout d'un an et 390 625 au bout de 2 ans !** Ajoutons à cette dynamique de reproduction des conditions météo favorables, qui vont raccourcir la durée du cycle et réduire les mortalités au cours des cycles, des sites de reproduction à volonté en raison d'une grande quantité d'arbres affaiblis et nous arrivons rapidement à la situation de crise que nous traversons depuis 2018.

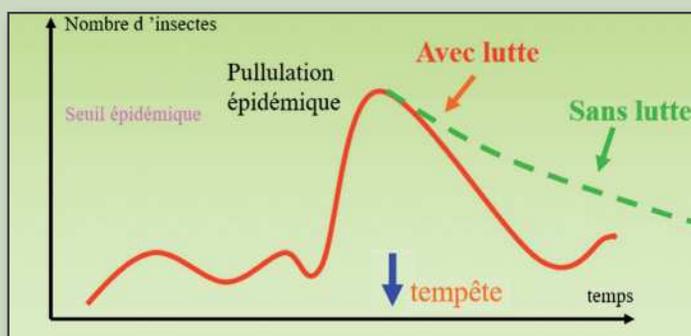
**A la lumière de ces données, chaque exploitation compte !** La lutte active seule ne permettra vraisemblablement pas de réduire significativement les populations mais elle reste primordiale pour espérer revenir plus rapidement à une situation normale. A noter que pour les propriétés qui nécessitent une autorisation de coupe sanitaire, le délai de réponse du CNPF BFC est en général inférieur à une semaine, ce qui permet d'intervenir rapidement au meilleur stade. ■

## LUTTE ACTIVE ? De quoi s'agit-il ?

(Extrait de la fiche DSF « Lutte contre le typographe » – 2018)

Lorsque des tiges attaquées sont détectées, le principe de lutte est :

- ▶ entre avril et août, abatte les arbres scolytés dans un délai très bref (dans les quelques jours à quelques semaines selon le stade de développement des scolytes),
- ▶ d'« inactiver » les grumes : en les débardant en écorce, à chaque fois que le débardage peut être effectué simultanément à l'abattage, puis idéalement, en les transportant vers les scieries. Il s'agit probablement de la solution la plus économique et la plus efficace, hormis un risque d'écorçage partiel causé par le débardage et d'une fuite des insectes arrivés en fin de développement.



Evolution des populations de scolytes avec ou sans lutte active  
(Source : Département Santé des Forêts - LM Nageleisen – 2013)

# Une première réussie pour le FOGEFOR bi-régional !

En octobre 2022, a eu lieu le premier FOGEFOR organisé par les CNPF Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est. Ce FOGEFOR avait pour thème la gestion en futaie irrégulière en contexte de plateaux calcaires. Organisé dans le Parc national de forêts en partenariat avec la Forêt irrégulière école (FIE), ce nouveau FOGEFOR a permis de découvrir la gestion appliquée par des gestionnaires locaux privés et publics. Le programme dense, organisé en deux sessions de deux jours autour d'Auberive (52) et alternant salle et terrain, a été conçu pour des personnes ayant déjà suivi un cycle de base. 20 stagiaires, venus des quatre coins des deux grandes régions, ont répondu à l'appel.

## Jour 1 : Les grands principes de la Sylviculture Mélangée à Couvert Continu (SMCC)

La matinée, en salle, a permis d'aborder des notions générales. La présentation des particularités des plateaux calcaires a été l'occasion de contextualiser les peuplements qui allaient être vus durant la formation.

L'après-midi a été dédiée à la visite de 3 peuplements (feuillus et résineux) de la forêt de Chamberceau (21), gérée avec un couvert continu depuis 30 ans par le Cabinet Susse. Les échanges ont été riches et ont permis d'aborder des principes importants tels que la sylviculture par arbres, la régénération, la commercialisation et l'intérêt du suivi.

## Jour 2 : Le martelage

Le choix des arbres à prélever est un moment crucial d'une gestion à couvert continu. Basé sur les dynamiques naturelles, l'objectif est de favoriser les arbres de qualité. Pour cela, une connaissance fine de l'autécologie (comportement des essences) et de la synécologie (interactions des arbres entre eux) est nécessaire.

La journée s'est déroulée sur le marteloscope de la commune de Vivey (52), où les participants ont pu bénéficier de l'expérience de Jean-Jacques Bouteaux, gestionnaire ONF, qui pratique depuis plus de 25 ans la SMCC.

Un marteloscope est un outil pédagogique qui permet de simuler un martelage sur une surface donnée (1 ha par exemple). Tous les arbres sont géolocalisés et précisément décrits (essence, diamètre, hauteur, qualité, présence de micro-habitats). Les participants notent les arbres qu'ils souhaitent enlever et les raisons. L'analyse des choix est ensuite réalisée et permet d'échanger sur les différentes stratégies (volumes prélevés, qualités, essences, diamètres, valeur commerciale, etc.).

## Jour 3 : Les travaux sylvicoles

Les travaux sylvicoles sont une étape essentielle de la gestion forestière. En SMCC, ils sont ciblés sur des semis que l'on considère utiles pour l'avenir du peuplement.

La matinée, en salle, a été l'occasion de définir les critères de déclenchement des travaux sylvicoles ainsi que les effets



Photo : Sylvain Gaudin @ CNPF GE

à long terme des changements climatiques sur les stations forestières.

L'après-midi, Christophe Pichery, expert forestier et vice-président de l'Association Futaie Irrégulière (AFI), a illustré et mis en pratique les travaux. Son intervention a permis d'insister sur le préalable à tous travaux en irrégulier : connaître les caractéristiques du peuplement (capital, structure, composition) et la course du soleil. Exemple : des travaux dans une chênaie avec une surface terrière de 25 m<sup>2</sup>/ha sont inutiles car la lumière n'est pas suffisante pour le développement pérenne d'un semis.

## Jour 4 : Le suivi

Le suivi des conséquences de la sylviculture est indispensable pour s'adapter et se corriger si les résultats ne conviennent pas : il convient de choisir une méthode d'inventaire.

La matinée a été consacrée à la pratique d'un exemple de suivi par placettes permanentes mesurées tous les 10 ans. Les stagiaires ont ainsi mesuré le diamètre des arbres, la quantité de semis par catégories de hauteur ainsi que les caractéristiques des arbres morts.

L'intérêt du suivi a ensuite été développé par Marie-Laure Martin, de l'AFI, qui a présenté l'association, son réseau de parcelles de références et les résultats des derniers inventaires. Le CNPF a conclu le FOGEFOR en rappelant les actions concrètes à faire de retour chez soi.

Cette formation a reçu de nombreux avis positifs de la part des stagiaires, tant en termes de contenu, de qualité des interventions, de variétés des dispositifs, que du format. De plus, ce fut une belle réussite de coopération entre deux délégations du CNPF, facilitée par les sites pédagogiques de la FIE présents sur les deux régions.

FIE propose plusieurs modules de formations à destination de tous publics. Pour plus d'informations, rendez-vous sur son site internet <https://foret-irreguliere-ecole.fr>. ■

# Laurine OLLIVIER - Forêt Irrégulière École - AgroParisTech

# Réduire son impôt sur le revenu :

## Synthèse des différents DEFI pour les investissements réalisés en 2023

Source : Réseau juridique CNPF - 08/01/2023. Tableau conforme à la circulaire Fransylva du 13/01/2023

L'adoption de la Loi de finances 2023 a fait évoluer les dispositifs DEFI. Faisons le point sur ces nouvelles modalités !

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à contacter votre syndicat ou à consulter les fiches fiscalité du CNPF ([www.cnpf.fr/se-former-s-informer/droit-et-fiscalite/fiscalite-forestiere](http://www.cnpf.fr/se-former-s-informer/droit-et-fiscalite/fiscalite-forestiere))

Investissements 2023	DEFI Acquisition	DEFI Travaux	DEFI Assurances
<b>Investissements éligibles</b>	<b>Acquisitions de :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>parcelles boisées ou à boiser, <b>lorsque la superficie de l'unité de gestion après acquisition est comprise entre 4 et 25 ha</b></li> <li>parts de groupements forestiers en numéraire</li> <li>parts de sociétés d'épargne forestière (pour 60% du montant)</li> </ul>	<b>Travaux sylvicoles :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>plantation, dégagements, dépressage...</li> <li>aménagement de desserte</li> <li>frais de maîtrise d'oeuvre de ces travaux</li> <li>si le contribuable réalise lui-même les travaux : dépenses concernant les achats de fournitures et de petits matériels</li> </ul>	<b>Versements de cotisations (ou fractions de cotisations) d'assurance</b> couvrant le risque tempête ou incendie
<b>Plafonds</b>	<b>Montants maximums annuels :</b> <b>célibataire : 6 250 €</b> <b>couple : 12 500 €</b> En zones de montagne, les montants des acquisitions réalisées <b>les 3 années précédentes</b> pour constituer l'unité de gestion peuvent être pris en compte, dans la limite des plafonds.  <b>Les aides publiques reçues en raison des acquisitions sont à déduire des bases de calcul du crédit d'impôt.</b> La déduction s'opère avant le plafonnement des dépenses.	<b>Montants maximums annuels :</b> <b>célibataire : 6 250 €</b> <b>couple : 12 500 €</b>  <b>Les aides publiques reçues en raison des acquisitions sont à déduire des bases de calcul du crédit d'impôt.</b> La déduction s'opère avant le plafonnement des dépenses.  <b>RQ : dépenses payées en prélevant sur un Compte d'Investissement Forestier et Assurance (CIFA) non éligibles</b>	<b>Montant maximum : Plafond de cotisation éligible : 15 €/ ha</b> <b>célibataire : 6 250 €</b> <b>couple : 12 500 €</b>  <b>Les aides publiques reçues en raison des acquisitions sont à déduire des bases de calcul du crédit d'impôt.</b> La déduction s'opère avant le plafonnement des dépenses. <b>RQ : dépenses payées en prélevant sur un Compte d'Investissement Forestier et Assurance (CIFA) non éligibles</b>
<b>Taux du crédit d'impôt</b>	<b>25 %</b>	<b>25 %</b>	<b>76 %</b>
<b>Report de l'excédent de dépense</b>	<b>Non</b>	Report sur les <b>4 années suivantes</b> dans la limite des plafonds. Report sur les <b>8 années suivantes</b> en cas de sinistre.	<b>Non</b>
<b>Unités de gestion</b>	<b>Surface comprise entre 4 ha et 25 ha après achat</b> (condition non applicable pour les acquisitions de parts sociales de groupements forestiers)	<b>Sans minimum de surface mais nécessité que la forêt soit gérée selon un PSG ou un RTG.</b>	Pas de condition
<b>Conditions et engagements du propriétaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>conserver les biens acquis pendant <b>15 ans</b>, ou les parts de GF durant <b>8 ans</b></li> <li>gérer la propriété pendant <b>15 ans</b> conformément à un <b>document de gestion durable</b> (PSG si plus de <b>10 ha</b>, et RTG ou CBPS <b>entre 4 et 10 ha</b>, pour les GF PSG ou RTG), dont elle devra être dotée dans les 3 ans suivant l'achat</li> <li>reboiser les terrains nus dans un délai de <b>3 ans</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>conserver la propriété durant <b>8 ans</b> ou les parts de GF pendant <b>4 ans, lorsque les dépenses ont été payées par un GIEEF, en rester membre pendant 4 ans</b></li> <li>la propriété doit présenter une <b>garantie de gestion durable</b> (PSG, RTG) <b>au moment des travaux</b> <sup>(1)</sup></li> <li>appliquer une garantie de gestion durable durant <b>8 ans</b></li> <li>Plantations et semis : plants et graines conformes à l'arrêté régional relatif aux aides de l'Etat</li> </ul>	<b>Fournir l'attestation de l'entreprise d'assurance précisant :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>l'identité et l'adresse de l'assureur</li> <li>la nature des risques couverts</li> <li>le nombre d'hectares assurés contre le risque tempête</li> <li>le montant de la cotisation d'assurance versée pour couvrir ce risque au titre de l'année civile</li> </ul>

<sup>(1)</sup> en zone Natura 2000 signer un contrat ou adhérer à une charte, ou s'il y a PSG le faire agréer au titre des articles L.122-7 et L.122-8 du Code forestier

4 mars - 28 mai 2023

## 3<sup>e</sup> édition du Printemps du Bois

FIBOIS BFC, l'interprofession de la filière forêt-bois dans la région organise la 3<sup>e</sup> édition du Printemps du Bois entre le 4 mars et le 28 mai prochain. Les manifestations à destination du grand public, en rapport avec la forêt et le bois sont recensées et diffusées pour faire découvrir la filière à tous : animations, conférences, visioconférences, expositions, portes ouvertes, visites, ateliers pratiques, balades, randonnées, jeux, concours, trophées... Plus d'informations sur le site : [www.printempsdubois-bfc.fr](http://www.printempsdubois-bfc.fr) ■



### Du mouvement dans nos équipes !

Pour le CNPF BFC

● **Noëlle Canaux** savoure une retraite bien méritée depuis le 1<sup>er</sup> janvier après 42 années passées au sein du pôle DGD. Un grand merci à elle pour son dévouement ! Elle est remplacée par **Jean-Charles Devaux**.

● **Victoria Seidenglanz** a pris ses fonctions d'ingénieur dans la Nièvre depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

● **Romain Govart** est arrivé dans le Jura en début d'année en remplacement de **Gabrielle Pierre**.

● **Antoine Delbergue**, ingénieur dans l'Yonne est parti vers d'autres horizons professionnels. Il est remplacé par **Violette Hervé**, auparavant technicienne de secteur dans ce même département. **Godefroi Delpéch** a été recruté en début d'année pour remplacer cette dernière.

● Dans le Morvan, **Clémentine Hochereau** a pris ses fonctions de chargée de missions début octobre. **Jean Cacot** a quitté ses fonctions au 1<sup>er</sup> février.

Du côté des Chambres d'agriculture

● **Adrien Collot** a pris ses fonctions de technicien forestier début février à la Chambre d'agriculture du Jura.

22-23-24 juin 2023

## EUROFOREST 2023



Euroforest se tiendra du 22 au 24 juin sur le site de la forêt de Chaumont à St Bonnet de Joux en Saône et Loire. L'édition 2023 du grand rendez-vous européen de la filière forêt-bois connaît un fort engouement : plus de 80% de la surface d'exposition est occupée ! Pour connaître les dernières informations du salon nous vous invitons à le suivre sur les réseaux sociaux et sur le site : [www.euroforest.fr](http://www.euroforest.fr).

Comme à chaque édition de ce très important salon, **Fransylva participera à cet événement** aux échelons départemental, régional et national. **Le CNPF BFC, la librairie de l'IDF, l'équipe Carbone du CNPF et la Société Forestière de Franche-Comté** se sont également associés pour être présents au cours de ces 3 jours. Au programme : **présentation** de nos activités, de nos ouvrages, du label Bas-Carbone, **démonstrations** de nos outils Archi et BioClimSol, **discussions** sur le thème de la forêt privée... N'hésitez pas à venir à notre rencontre !! ■

### Conseils de Centre 2023

Les séances du Conseil de Centre du CNPF BFC se tiendront les 27 mars, 23 juin, 18 septembre et 27 novembre 2023.

### Consultation publique PEFC

Jusqu'au 6 mars 2023, PEFC France lance une consultation publique sur son projet de nouvelles règles de gestion forestière durable : [www.pefc-france.org](http://www.pefc-france.org)

### Journée internationale des forêts

Le 21 mars a été proclamé Journée internationale des forêts par l'ONU afin de mettre la Forêt à l'honneur. Retrouvez toutes les activités organisées près de chez vous : [www.journee-internationale-des-forets.fr](http://www.journee-internationale-des-forets.fr)

## Contacts

Vous souhaitez des informations sur les syndicats de propriétaires forestiers

Merci de retourner ce papillon au syndicat de votre région forestière :

FRANSYLVA Franche-Comté  
Maison de la Forêt et du Bois  
20, rue François Villon  
25041 BESANCON CEDEX  
07 88 81 04 10  
franche-comte@fransylva

Forestiers Privés de Bourgogne  
Maison Régionale de l'Innovation  
64A rue de Sully  
CS 77124 - 21071 DIJON CEDEX  
03 80 40 34 50  
foretprivee.bourgogne@gmail.com

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Email : .....

Souhaitez des informations sur le Syndicat de propriétaires forestiers du département : 21  25  39  58  70  71  89  90